

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2019 – 20H – COURMANGOUX

Date de convocation et affichage : 08/11/2019 - Nombre de conseillers en exercice : 12

Ont été convoqués : Mireille MORNAY - Michel GAILLARD - Sébastien CHORRIER-COLLET - Thierry DUFOUR - Chloé BAYARD - Yves BAYLE – Christine DUBUJET - Annick HOMBERT - Thierry PARMENTIER - Isabelle TEIL - Marc TOURNIER - Violaine VARVAT

Nombre de conseillers présents : 11

Excusés : Chloé BAYARD avec pouvoir à Thierry DUFOUR

Secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 11 octobre 2019

Approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour approbation du rapport du Président sur le prix et la qualité du service eau potable année 2018 du Syndicat des Eaux AIN SURAN REVERMONT dissous au 31/12/2018

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

Sébastien Chorrier-Collet présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2018 le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat des Eaux AIN SURAN REVERMONT.

Le conseil prend acte de cette présentation.

3. Délibération pour approbation du rapport du Président sur le prix et la qualité du service eau potable année 2018 du Syndicat de Distribution d'Eau BRESSE REVERMONT dissous au 31/12/2018

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

Sébastien Chorrier-Collet présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat de Distribution d'Eau BRESSE REVERMONT.

Le conseil prend acte de cette présentation.

4. Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 novembre 2019.

Le rapport que la CLECT a eu à analyser porte sur :

- Les conséquences financières de la sortie de huit communes de l'ancienne Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Attignat, Confrançon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin-le-Châtel et Saint Sulpice), du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires. La CLECT propose que soit ajoutée aux attributions de compensation des communes concernées, la somme de 96 € par élève scolarisé ;

- La restitution à la commune de Saint Trivier-de-Courtes, de la gestion des subventions aux associations dont le caractère local est reconnu. A compter de 2020, les subventions octroyées à ces associations le seront par la Commune de Saint Trivier-de-Courtes directement et non plus par la Communauté d'Agglomération. En conséquence, la CLECT propose que soit ajoutée à l'Attribution de Compensation de la commune de Saint Trivier-de-Courtes, la somme de 44 120 €.

Ce rapport a été adopté à la majorité par la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019.

Ce processus comporte désormais plusieurs étapes. La première consiste en l'approbation du rapport de la CLECT, dans un délai de 1 mois à compter de sa transmission, par délibérations concordantes prises à la majorité

qualifiée des communes membres (soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

Dans le même temps, les conseils municipaux des communes intéressées par les attributions de compensation fixées librement devront délibérer de manière concordante, dans le courant du mois de novembre, pour approuver cette méthode d'évaluation dérogatoire de leurs attributions de compensation.

Au cours de la séance du 9 décembre, le conseil communautaire prendra acte du rapport de la CLECT à la majorité simple et délibèrera à la majorité des deux tiers du conseil sur la partie du rapport portant sur les attributions de compensation fixées librement.

Enfin, si les délibérations communales sont concordantes avec celle prise par le conseil communautaire, le conseil communautaire du 9 décembre 2019, fixera le montant des attributions de compensations définitives 2019.

Approuvé à l'unanimité.

5. Délibération pour le changement du contrat de maintenance du logiciel du cimetière 3D OUEST

Madame le Maire expose que la Société 3D OUEST propose un nouveau contrat de maintenance annuelle avec un réajustement de ses prix et une révision selon l'indice Syntec. Ce logiciel acheté en 2009, a eu une maintenance annuelle de 117 € TTC pendant 10 ans sans aucune augmentation. Celui-ci passera à 246.42 € TTC à compter du 01/01/2020.

Approuvé à l'unanimité.

6. Salle des fêtes

- Répartition des honoraires du groupement Bel-Air Architectures / Caillaud Ingénierie
Le Conseil valide le montant définitif des honoraires soit 20 706.94 €HT.
- Mise au point des travaux :
 - Isolation manquante des murs nord et d'une partie du mur sud
 - Déplacement de l'isolation à la toiture sur le faux plafond
 - Reprise du carrelage de la cuisine et des faïences
 - Suppression du changement total du carrelage de la salle des fêtes
- Tarifs location :
 - Yves Bayle a travaillé sur la révision des prix de location à compter de mars 2020 en s'appuyant sur nos tarifs actuels et les prix des communes voisines. A statuer au prochain conseil.

7. Informations et questions diverses

- RD 52 : travaux de sécurité à Chevignat – le Conseil Départemental ne prévoit la réfection du revêtement qu'entre 2021 et 2023 et précise qu'il n'y aura pas de conséquence par rapport aux travaux de plateaux surélevés. Les travaux déjà budgétés ont été décalés compte tenu de la surcharge des entreprises de voirie, la consultation des entreprises sera engagée prochainement par le maître d'œuvre
- Vœux de la municipalité : le 4 janvier au Candi
- Covoiturage : la commune a été sollicitée pour être village pilote au niveau de CA3B
- Plan d'eau de Chevignat : l'association de pêche a demandé que les chiens soient tenus en laisse. Un panneau sera installé
- La commune achètera une cage pour piéger les renards qui sera mise à disposition de la société de chasse. Concernant la bague demandée pour le chamois, Mme le Maire a rencontré le président et la fédération de chasse pour leur signaler notre désapprobation ; si cette bague est maintenue, il est rappelé aux chasseurs que le périmètre de la carrière et des sentiers de randonnées sera à exclure.
- Téléthon : samedi 07.12 passage des amis du cheval comtois, 10h30-11h00
- Le Candi : dossiers déposés pour SOS Villages et 1000 cafés. Par ailleurs, 2 personnes nous ont informés de leur intérêt pour l'établissement. Une visite est programmée le 22 novembre.

Fin de réunion à 22h30.

Prochaine réunion le vendredi 13 décembre 2019 à 20h.